



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

23, rue de la Fabrique

Sainte-Angèle-de-Mérici (Québec) G0J 2H0

Téléphone : 418 775-7733 Télécopieur : 418 775-5722

<http://municipalite.sainte-angele-de-merici.qc.ca>

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 4 février 2019, tenue à 20 h 00 à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents :	Monsieur	Michel Côté	Maire
	Madame	Dolorès Bélanger	Conseillère, siège no 1
	Madame	Myleine Gauthier	Conseillère, siège no 2
	Madame	Francine Bezeau	Conseillère, siège no 3
	Madame	Marie-France Dupont	Conseillère, siège no 4
	Monsieur	Réginald Dionne	Conseiller, siège no 5
	Monsieur	Stéphane St-Onge	Conseiller, siège no 6

Monsieur Denis Ouellet, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-02-24 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, attendu que le point varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Adoptée

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3. ADMINISTRATION

4. TRÉSORERIE

4.1. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

4.1.1. Liste des dépenses incompressibles payées en janvier 2019 (annexe 1)

4.1.2. Rémunérations des employés municipaux et des élus

4.1.3. Engagements des dépenses

4.1.4. Autorisation de paiement des dépenses (annexe 2)

4.1.5. Suivi des dépenses en lien avec le budget 2019

4.1.6. Autorisation d'achat Caterpillar CB22 Rouleau compacteur vibrant pour asphalte

5. TRANSPORT

5.1 DEMANDE D'UNE DÉROGATION POUR PERMETTRE LA CIRCULATION À UN VÉHICULE LOURD

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 DÉCLARATION CITOYENNE : URGENCE CLIMATIQUE



7. URBANISME

7.1 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – CLAVEAU CONCASSAGE ET GRANULATS LTÉE (PROPRIÉTÉ BRUNO BÉRUBÉ ET NOËL BÉRUBÉ) – SABLIERE

7.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-01 MODIFIANT LE PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS DU RÈGLEMENT 2010-05 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

7.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-06 AFIN DE CRÉER LA ZONE 87 (AGF)

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

8.2 PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA RECONNAISSANCE DE LA RÉUSSITE DES JEUNES DE LA MITIS

8.3 DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR L'ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE LA MITIS

8.4 DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR LE CLUB DU 50 ANS ET + (ÂGE D'OR)

8.5 APPUI AUX CERCLES DE FERMIERES DU QUÉBEC

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'ÉCHO-TECH POUR LA MESURE DES BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS

9.2 JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA CONDITION PHYSIQUE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

19-02-25 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019.

Adoptée

3. ADMINISTRATION

4. TRÉSORERIE

4.1 PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

4.1.1. Liste des dépenses incompressibles payées en janvier 2019 (annexe 1)

4.1.2. Rémunération des employés municipaux et des élus

MONTANT

Rémunération brute des employés et élus municipaux 30 432.24 \$
(30 décembre 2018 au 26 janvier 2019)

Adoptée

4.1.3. Engagements des dépenses

19-02-26 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'engager les dépenses suivants pour un montant total de 746.91 \$ toutes taxes incluses.

1. ADMINISTRATION

Divers	<u>100.00 \$</u>
TOTAL D'ADMINISTRATION :	100.00 \$

2. VOIRIE

PH mètre	100,00 \$
4 paires gants caoutchouc	23,80 \$
Caserne	
➤ 1 cannette (PL-100)	21,55 \$
➤ 1 cannette (M-55)	9,95 \$
1 bobine de fil à souder (0,45 mm) flux cored	115,00 \$
4 batteries (AA)	4,49 \$
2 sacs sel à glace (20 kg)	10,98 \$
1 couteau d'aile à neige	213,75 \$
1 gallon savon neutre (kleenol)	12,39 \$
30 carnets « ronde de sécurité »	135,00 \$
TOTAL VOIRIE :	<u>646.91 \$</u>

TOTAL ENGAGEMENT DE DÉPENSES DE FÉVRIER 2019: 746.91 \$

Adoptée

4.1.4. Autorisation de paiement des dépenses (annexe 2)

19-02-27 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des dépenses, au montant de 66 968.63 \$. (Annexe 2)

Adoptée

4.1.5. Suivi des dépenses en lien avec le budget 2019

Suivi du budget et Dépenses						
Janvier 2019						
Charges						
				Budget	Dépenses	%
ADM générale						
	Conseil			64 976.00 \$	4 617.13 \$	7.11%
	Application de la loi			142.00 \$	0.00 \$	0%
	Gestion financière et administrative			196 587.00 \$	23 896.35 \$	12.16%
	Greffe			4 030.00 \$	0.00 \$	0%
	Évaluation			52 293.00 \$	0.00 \$	0%
	Gestion personnel			21 465.00 \$	1 711.26 \$	7.97%
	Autres			17 152.00 \$	0.00 \$	0%
ADM générale (moyenne utilisée)				356 645.00 \$	30 224.74 \$	8.48%
Sécurité publique						
	Police			47 500.00 \$	0.00 \$	0%
	Sécurité incendie			74 481.00 \$	4 411.59 \$	5.92%
	Sécurité civile			4 730.00 \$	0.00 \$	0%
Sécurité publique (moyenne utilisée)				126 711.00 \$	4 411.59 \$	3.48%
Transport						
	Voirie municipale			257 699.00 \$	499.85 \$	0.19%
	Enlèvement de la neige			236 100.00 \$	48 641.16 \$	20.60%
	Éclairage des rues			10 500.00 \$	675.75 \$	6.44%
	Circulation et stationnement			0.00 \$	0.00 \$	0%
	Transport collectif			14 698.00 \$	0.00 \$	0%
Transport (moyenne utilisée)				518 126.00 \$	49 816.76 \$	9.62%
Hygiène du milieu						
	Approvisionnement et traitement de l'eau			10 511.00 \$	740.68 \$	7.05%
	Réseau distribution de l'eau			19 510.00 \$	1 665.19 \$	8.54%
	Traitement eaux usées			27 367.00 \$	3 717.31 \$	13.58%
	Réseau d'égouts			18 115.00 \$	1 637.07 \$	9.04%
	Matières résiduelles			115 000.00 \$	85.58 \$	0.01%
Hygiène du milieu (moyenne utilisée)				190 503.00 \$	7 845.83 \$	4.12%
Santé et bien-être				8 000.00 \$	0.00 \$	0%
Aménagement, urbanisme et zonage				37 740.00 \$	1 424.95 \$	3.78%
Promotion et développement économique				3 479.00 \$	0.00 \$	0%
Aménag., urb. Et dévelop. (moyenne utilisée)				41 219.00 \$	1 424.95 \$	3.46%
Loisirs, Halte routière, culture						
	Salle paroissiale			22 200.00 \$	1 546.02 \$	6.96%
	Loisirs			30 250.00 \$	5 215.04 \$	17.24%
	Halte routière			3 050.00 \$	125.95 \$	4.13%
	Autres			29 451.00 \$	0.00 \$	0%
Loisirs, Halte routière (moyenne utilisée)				84 951.00 \$	6 887.01 \$	8.10%
Activités culturelles						
	Bibliothèque - 1er étage			11 027.00 \$	0.00 \$	0%
	Centre multiculturel - 2ième étage			17 225.00 \$	1 727.22 \$	10.03%
Activités culturelles (moyenne utilisée)				28 252.00 \$	1 727.22 \$	6.11%
Frais de financement						
	Intérêts			18 981.00 \$	1 338.98 \$	7.05%

Autres frais de financement	10 000.00 \$	0.00 \$	0%
Total des frais de financement	28 981.00 \$	1 338.98 \$	4.62%
Total des charges	1 383 388.00 \$	103 677.08 \$	7.49%
Affectations			
Activités d'investissement			
Achat camions et équipements	30 000.00 \$	5 442.92 \$	
Bibliothèque & Centre multiculturel	0.00 \$	0.00 \$	
Édifice municipal	10 000.00 \$	0.00 \$	
Salle communautaire	9 500.00 \$		
Aqueduc	0.00 \$	0.00 \$	
Égouts	0.00 \$	0.00 \$	
Chemin local 1 & 2	0.00 \$	0.00 \$	
Érosion - Chemin du Portage	0.00 \$	0.00 \$	
Total activités d'investissement	49 500.00 \$	5 442.92 \$	
Excédent (Déficit) accumulé			
Remboursement en capital-Mun	46 655.00 \$	12 700.00 \$	
Remboursement en capital-Gouv	93 445.00 \$	0.00 \$	
Total excédent (Déficit) accumulé	140 100.00 \$	12 700.00 \$	
Total des affectations	189 600.00 \$	18 142.92 \$	

4.1.6 Autorisation d'achat Caterpillar CB22 Rouleau compacteur vibrant pour asphalte

19-02-28 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'achat du **Caterpillar CB22 Rouleau compacteur vibrant pour asphalte** au montant de 22 000 \$ taxes en sus, des Entreprises Beauchesne de Princeville. De plus, il est demandé au directeur-général de trouver un transporteur pour amener ce Caterpillar ici à la Municipalité.

Adoptée

5. TRANSPORT

5.1 DEMANDE D'UNE DÉROGATION POUR PERMETTRE LA CIRCULATION À UN VÉHICULE LOURD

19-02-29 Sur la proposition de monsieur Réginald Dionne, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une dérogation pour le citoyen demeurant au 385, 6^e rang, afin de lui **permettre la circulation à un véhicule lourd** dans le rang Nord de la Mitis et le rang 6 à monsieur Stéphane Heppell. Monsieur Heppell travaille pour Distribution B. Picard de Rimouski et doit parfois faire des livraisons d'urgences. Par ailleurs, ses déplacements vers Rimouski avec son véhicule personnel seraient diminués puisque le camion de livraison serait basé à son domicile.

Adoptée

Madame Francine Bezeau, conseillère s'est retirée pour la décision.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 DÉCLARATION CITOYENNE : URGENCE CLIMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre et l'augmentation de la température moyenne du globe dérèglent rapidement le climat de notre planète et sont en voie de compromettre les générations actuelles et futures;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des études scientifiques démontre la nécessité d'agir en vue d'inverser la tendance;

CONSIDÉRANT QUE le dernier Rapport spécial, approuvé le 6 octobre 2018 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), principal organisme international chargé d'évaluer les activités scientifiques consacrées aux changements climatiques, aux conséquences de ces changements, aux risques potentiels qui y sont liés et aux mesures susceptibles d'être prises pour en restreindre les effets, fait ressortir l'urgence d'intervenir;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis, à l'instar de ses citoyens et citoyennes, est consciente de l'importance de rallier l'ensemble des décideurs politiques et tient à démontrer son intérêt à s'impliquer et à s'investir dans la lutte contre le réchauffement climatique;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires de la MRC de La Mitis a déjà mis en œuvre plusieurs actions qui visent à protéger l'environnement et souhaite poursuivre son engagement.

POUR CES MOTIFS :

19-02-30 Il est proposé par monsieur Réginald Dionne et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Méridi demande et invite les différents paliers gouvernementaux, partis politiques, acteurs publics et privés, à considérer sérieusement l'état actuel du climat et les risques associés à l'augmentation de la température moyenne du globe dans toutes les politiques et stratégies de développement et de croissance;

QUE le Conseil des maires de la MRC de La Mitis s'engage, à travers les actions de son plan de gestion des matières résiduelles, à analyser la mise en place de diverses initiatives pour diminuer l'impact environnemental, à court, moyen et long terme, sur l'ensemble de son territoire;

QUE le Conseil des maires de la MRC de La Mitis invite les différentes industries, commerces et institutions ainsi que l'ensemble des citoyens à jouer un rôle de premier plan dans la réduction des gaz à effet de serre et autres impacts environnementaux;

QUE la présente résolution soit acheminée vers les instances gouvernementales fédérales et provinciales nécessairement concernées par l'urgence d'agir à la sauvegarde de la Terre.

Adoptée

7. URBANISME

7.1 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – CLAVEAU CONCASSAGE ET GRANULATS LTÉE (PROPRIÉTÉ BRUNO BÉRUBÉ ET NOËL BÉRUBÉ) – SABLIERE

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE CARRIÈRE POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE 234 ET DIVERS TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL.

CONSIDÉRANT l'éloignement du site par rapport aux résidences les plus près;

CONSIDÉRANT QUE les lots ne sont pas exploités à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT le potentiel agricole inexistant de la parcelle visée, étant classé 7-TR selon les cartes de potentiel des sols;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles sont nulles;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aura aucun effet sur les activités agricoles existantes dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de la communauté agricole sera préservée;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme et du règlement de zonage de la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

19-02-31 Il est proposé par madame Marie-France Dupont et résolu à l'unanimité de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser la demande formulée par Claveau Concassage et Granulats Ltée sur les lots 4 769 066, 4 769 067, 4 769 068 du cadastre du Québec.

Adoptée

7.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-01 MODIFIANT LE PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS DU RÈGLEMENT 2010-05 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 109 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter une correction ponctuelle au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la modification des affectations est faite en concordance avec une modification des limites de zone au plan de zonage;

10

POUR CES MOTIFS :

19-02-32 Il est proposé par monsieur Réginald Dionne, appuyé par madame Marie-France Dupont, et résolu à l'unanimité que soit adopté ce projet de règlement numéro 2019-01 qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 2019-01 modifiant le plan des grandes affectations du règlement 2010-05 relatif au plan d'urbanisme ».

ARTICLE 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le but du présent règlement est de modifier les limites des affectations en concordance avec la création de la zone 87 (AGF).

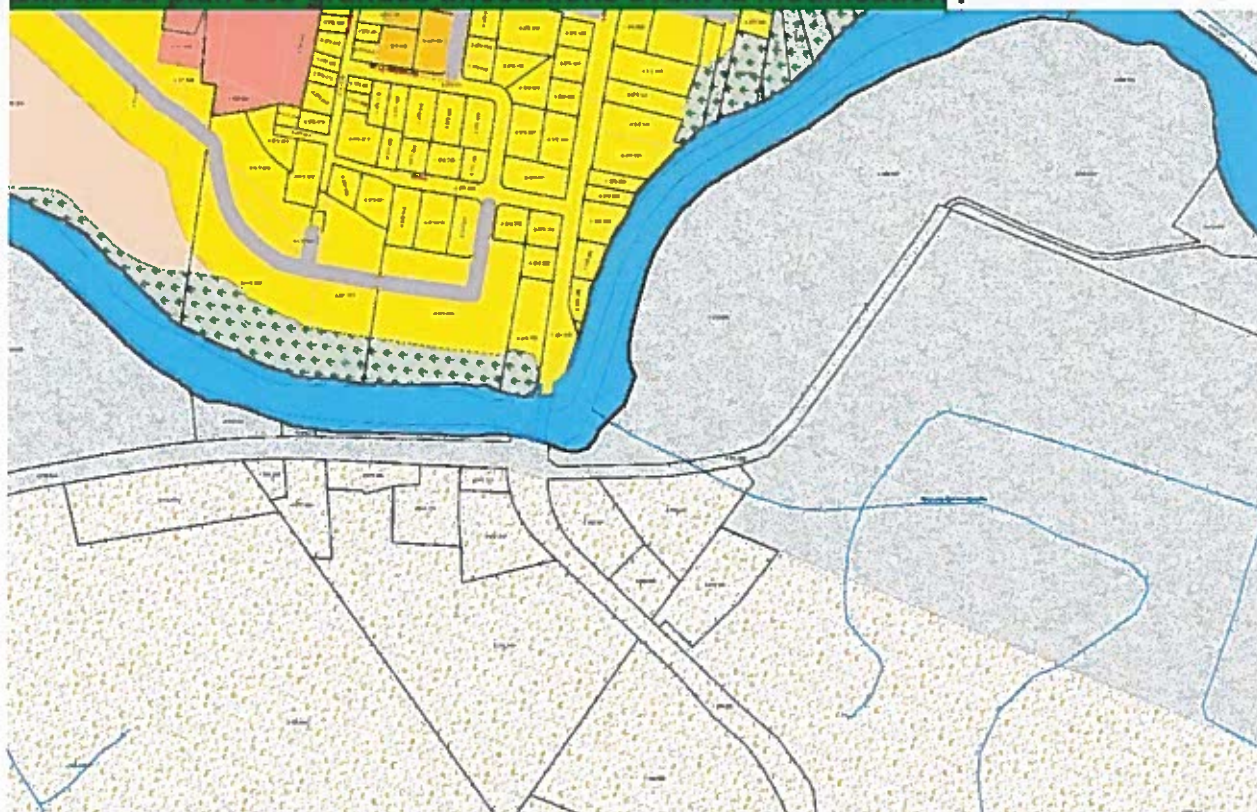
ARTICLE 4 : MODIFICATION DU PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS

Le plan des grandes affectations (feuilles numéros 9035-2010-A et 9035-2010-B) faisant partie intégrante du règlement relatif au plan d'urbanisme est modifié :

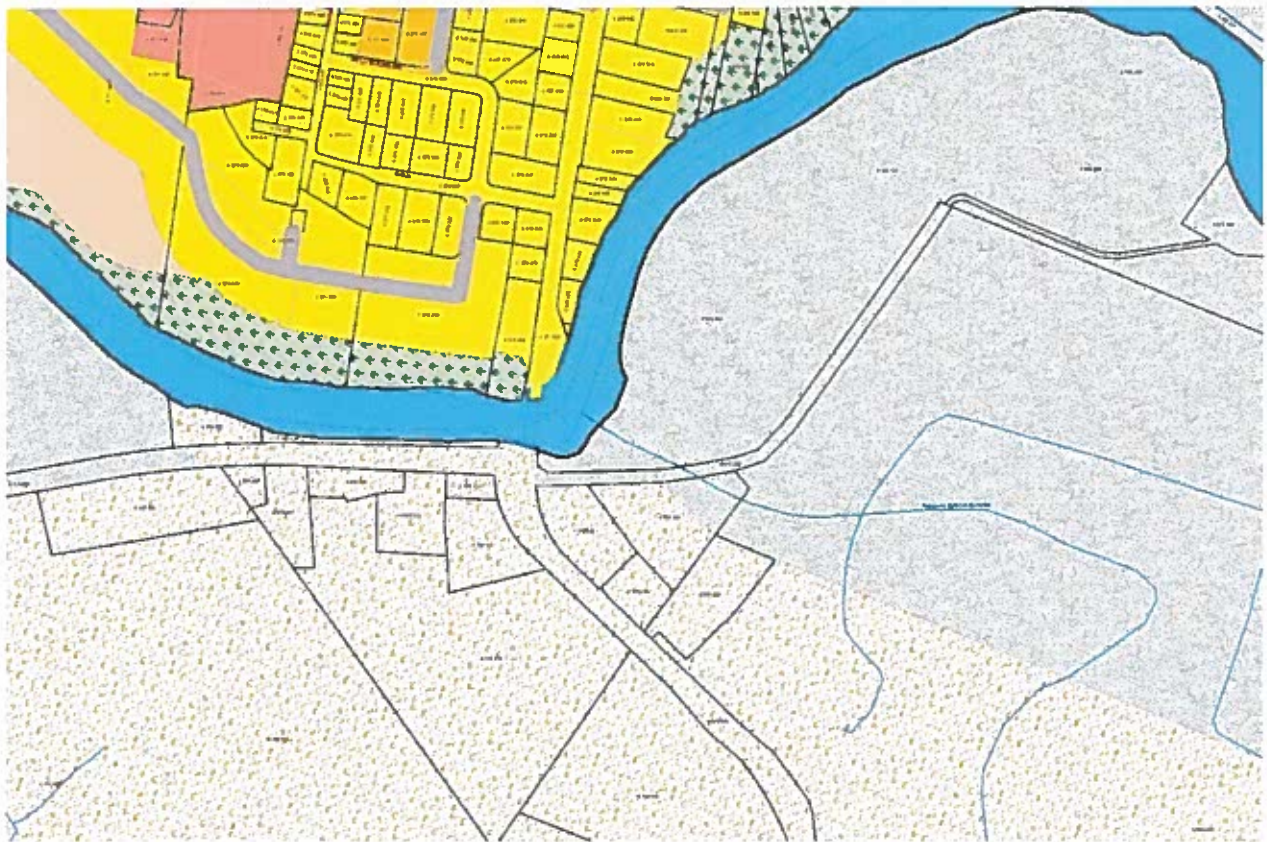
- 1° en convertissant en affectation *Agro-forestière* (AGF) les lots 4 370 307 et 4 370 314 ainsi que des parties des lots 4 370 990 et 4 371 023 du Cadastre du Québec, situées au sud du village, contigus à la rivière Mitis, lesquels lots et parties de lots étant actuellement situés dans une affectation *Agricole* (AGC);
- 2° en convertissant en affectation *Agricole* (AGC) une partie du lot 4 370 333 du Cadastre du Québec, située au sud du village dans le chemin Gauthier, laquelle partie de lot étant actuellement situé dans une affectation *Agro-forestière* (AGF);

La modification du plan des grandes affectations apparaîtra comme suit :

Extrait du plan des grandes affectations avant la modification :



Extrait du plan des grandes affectations après la modification :



Adoptée

7.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-06 AFIN DE CRÉER LA ZONE 87 (AGF)

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT la présence d'un commerce déjà existant à proximité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite autoriser de façon spécifique les entreprises d'excavation dans la zone 87 (AGF).

POUR CES MOTIFS :

19-02-33 Il est proposé par madame Francine Bezeau et résolu à l'unanimité que soit adopté ce premier projet de règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 2019-02 modifiant règlement de zonage 2010-06 afin de créer la zone 87 (AGF)».

ARTICLE 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Les objectifs du présent règlement sont de créer une zone de part et d'autre du 4^e rang Fleuriau (route 234) près du chemin de la Rivière-Mitis-Sud et du chemin Gauthier dans laquelle entreprises d'excavation seront spécifiquement autorisées.

ARTICLE 4 : CRÉATION DE LA ZONE 87 (AGF)

Les plans de zonage portant les numéros 9035-2010-D et 9035-2010-E sont modifiés par la création de la zone 87 (AGF) à même les zones 11 (AGF), 12 (AGC) et 77 (AGF).

DESCRIPTION DE LA ZONE 87 (AGF) :

Les lots 4 370 305, 4 370 306, 4 370 308, 4 370 311, 4 370 312, 4 370 313, 4 370 320 et 4 370 321 ainsi que des parties des lots 4 370 310, 4 370 990 et 4 370 333 du Cadastre du Québec sont transférés de la zone 11 (AGF) à la zone 87 (AGF).

Les lots 4 370 307 et 4 370 314 ainsi que des parties des lots 4 371 023 et 4 370 990 du Cadastre du Québec sont transférés de la zone 12 (AGC) à la zone 87 (AGF).

Le lot 4 370 332 ainsi qu'une partie du lot 4 370 990 du Cadastre du Québec sont transférés de la zone 77 (AGF) à la zone 87 (AGF).

Une partie du lot 4 370 333 du Cadastre du Québec est transférée de la zone 11 (AGF) à la zone 78 (AGC).

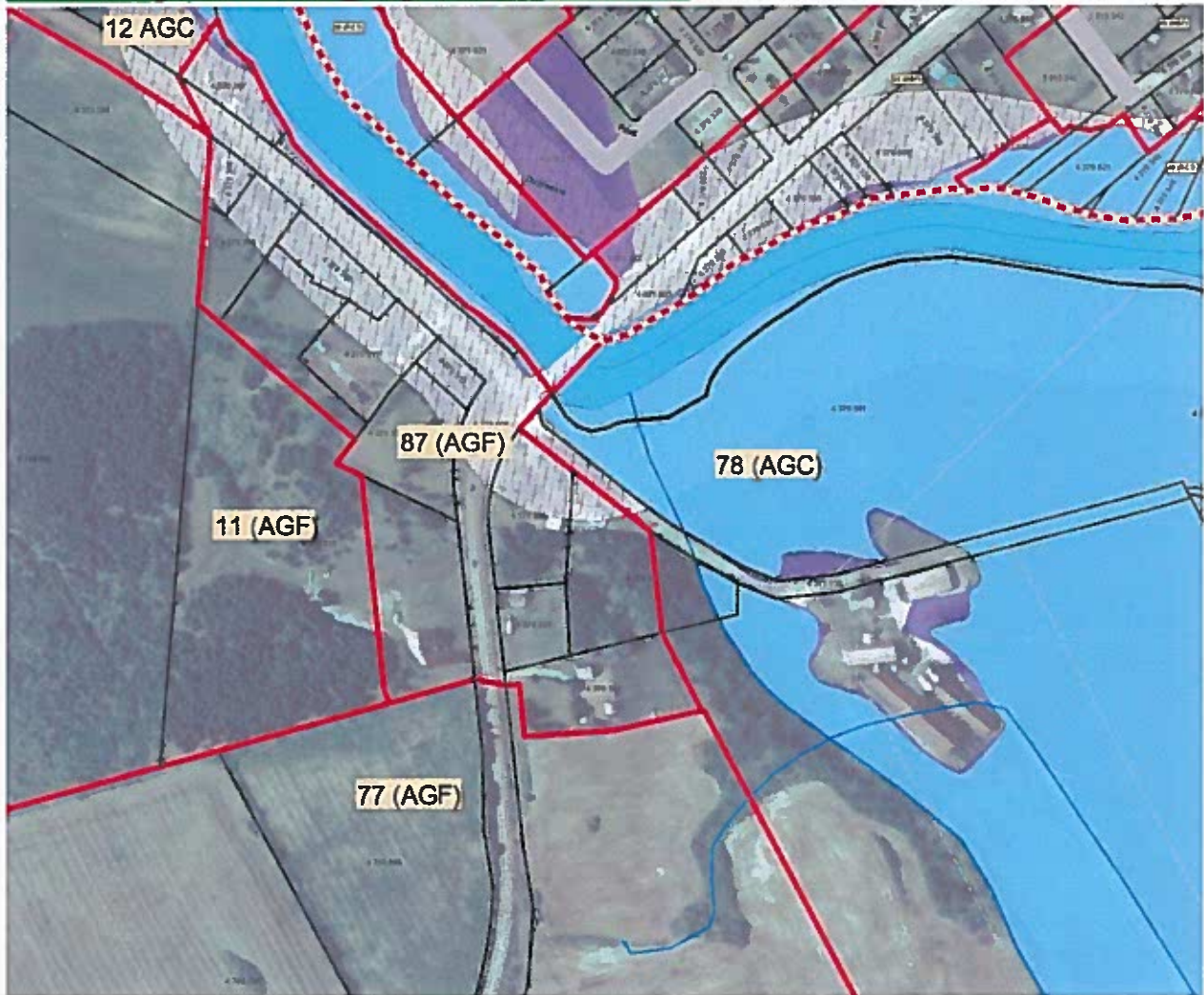
Le tout tel qu'illustré aux extraits de plans suivants :

Extrait du plan de zonage avant la modification :



10

Extrait du plan de zonage après la modification :



Adoptée

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

19-02-34 Sur la proposition de madame Dolorès Bélanger, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la gratuité de la salle communautaire aux dates 19, 20 et 21 avril 2019 pour La Fabrique de Sainte-Angèle-de-Mérici.

Adoptée

8.2 PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA RECONNAISSANCE DE LA RÉUSSITE DES JEUNES DE LA MITIS

Le comité du gala désire souligner la persévérance de plus de 85 personnes lors de la soirée du 14 février 2019. Dans cette visée, l'organisme COSMOSS va de l'avant avec l'organisation d'un gala de la persévérance pour les jeunes Mitissiens. Cette année, les journées de la persévérance scolaire se dérouleront du 11 au 15 février et la campagne nationale porte le thème « Vos gestes, un + pour leur réussite, tout au long de l'année! ».

19-02-35 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers de participer financièrement à la reconnaissance de la réussite des jeunes Mitissiens pour un montant de 100 \$, qui sera divisé en bourses de la persévérance.

Adoptée

8.3 DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR L'ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE LA MITIS

19-02-36 Sur la proposition de monsieur Réginald Dionne, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la gratuité de la salle communautaire pour l'Association de chasse et pêche de la Mitis pour le samedi 6 avril 2019.

Adoptée

8.4 DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR LE CLUB DU 50 ANS ET + (ÂGE D'OR)

19-02-37 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder au Club du 50 ans et plus la gratuité de la salle communautaire pour le jeudi 2 mai 2019.

Adoptée

8.5 APPUI AUX CERCLES DE FERMÈRES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières, par leur bénévolat, soutiennent plusieurs causes locales à travers la province;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières distribuent dans les hôpitaux, les CSSS, à certaines églises et auprès des démunis des milliers d'objets faits par ses membres;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières distribuent des objets de première nécessité dans les maisons de femmes battues et de soins palliatifs, à Centraide, à la Société du cancer et à la Saint-Vincent-de-Paul, à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières amassent des fonds pour de nobles causes, dont la fondation OLO, qui aide les futures mamans des milieux défavorisés à donner naissance à des bébés en santé, Mira qui poursuit l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et en réadaptation, ainsi qu'à l'Associated Country Women of the World (ACWW), dont le mandat est de financer des projets à travers le monde pour aider les femmes pauvres à changer leur avenir ainsi que celui de leurs enfants;

CONSIDÉRANT QUE plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur des « Tricots graffiti » et que celui a eu des retombées économiques sur toutes les municipalités grâce à la Route des tricots graffiti, qui a permis à plusieurs municipalité de se faire connaître;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici est fière d'appuyer les Cercles des Fermières par la fourniture, notamment, d'un local gratuit et de services de photocopies;

19-02-38 Il est également proposé par madame Francine Bezeau, et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer les Cercles de Fermières du Québec dans leur sollicitation d'aide auprès de d'autres municipalités.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'ÉCHO-TECH POUR LA MESURE DES BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS

19-02-39 Sur la proposition de monsieur Stéphane St-Onge, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition d'Écho-Tech pour la mesure annuelle des boues dans les étangs aérés. Le montant de leur proposition est de 1 395,00 \$ moins 15 % si nous acceptons avant le 15 avril 2019. Les taxes sont en sus.

Adoptée

9.2 JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA CONDITION PHYSIQUE

ATTENDU QUE

- le Parlement du Canada souhaite sensibiliser les Canadiens aux bienfaits de l'activité physique et les encourager à augmenter leur niveau d'activité physique et leur participation aux sports récréatifs et aux activités de conditionnement physique;
- il est dans l'intérêt du Canada d'améliorer la santé des Canadiens et d'alléger le fardeau que fait peser la maladie sur les familles et le système de santé canadiens;
- beaucoup d'administration locales au pays disposent d'installations publiques pour favoriser la santé et la condition physique de leurs citoyens;
- le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales à faciliter la participation des Canadiens aux activités de conditionnement physique;
- le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble des Canadiens à reconnaître le premier samedi de juin comme la Journée nationale de la santé et de la condition physique;
- les montagnes, les océans, les lacs, les forêts, les parcs et les milieux sauvages du Canada offrent des occasions de loisirs récréatifs et de conditionnement physique.

19-02-40 Sur la proposition de madame Dolorès Bélanger, il est résolu à l'unanimité des conseillers de proclamer le premier samedi de juin comme étant la *Journée nationale de la santé et de la condition physique*.

Adoptée

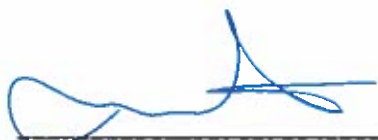
10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

19-02-41 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers de levée la séance, il est 20 h 28, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée



Michel Côté, maire



Denis Ouellet, directeur-général &
Secrétaire-trésorier

Je, Michel Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Michel Côté, maire



DATE	#PRE	\$PRELEV	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
BANQ50 FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC.											
31-01-19	282	12,700.00-	54 11200 000								
23-01-2019		12,700.00	.00	55 13100 000							
BELL50 BELL MOBILITE INC.											
31-01-19	283	19.50-	54 11200 000								
JANVIER 2019		19.50	.00	55 13100 000							
CAP50 LA CAPITALE											
31-01-19	284	379.00-	54 11200 000								
JANVIER 2019		379.00	.00	55 13100 000							
COGE50 COGECO CABLE											
31-01-19	285	33.92-	54 11200 000								
JANVIER 2019		33.92	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-01-19	286	1,665.19-	54 11200 000								
612702049880		1,665.19	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-01-19	287	1,335.62-	54 11200 000								
612702049881		1,335.62	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-01-19	288	1,129.04-	54 11200 000								
612702049882-1		1,129.04	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-01-19	289	749.44-	54 11200 000								
612702049883-1		749.44	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-01-19	290	504.92-	54 11200 000								
612702049884		504.92	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-01-19	291	31.35-	54 11200 000								
612702049885-1		31.35	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-01-19	292	94.75-	54 11200 000								
617201988431		94.75	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-01-19	293	31.20-	54 11200 000								
637002180359		31.20	.00	55 13100 000							

DATE	#PRE	\$PRELEV	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
						#FACTURE	MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-01-19	294	954.65-	54 11200 000								
	650502169134	954.65	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-01-19	295	1,727.22-	54 11200 000								
	657701893926	1,727.22	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-01-19	296	675.75-	54 11200 000								
	677502132385	675.75	.00	55 13100 000							
MINI50 MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC											
31-01-19	297	8,866.66-	54 11200 000								
	DÉCEMBRE 18	8,866.66	.00	55 13100 000							
RECE50 RECEVEUR GENERAL DU CANADA											
31-01-19	298	4,135.36-	54 11200 000								
	DÉCEMBRE 18	4,135.36	.00	55 13100 000							
TELU50 TELUS QUEBEC											
31-01-19	299	68.14-	54 11200 000								
	20190110	68.14	.00	55 13100 000							
TELU50 TELUS QUEBEC											
31-01-19	300	709.83-	54 11200 000								
	20190113	709.83	.00	55 13100 000							

	19 PRELEV.	35,811.54-			.00						
	TOT. FACT.	35,811.54	.00		.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00

SOMMAIRE DES REPARTITIONS

G/L #	DATE/COMPT	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
C 54 11200 000		BANQUE - COMPTE GENERAL	35,811.54-	
C 55 13100 000		FOURNISSEURS	35,811.54	
*** TOTAL ***			.00	



DATE 05-02-2019 13:18
 IMPRIME LE: 05-02-2019
 MUN. STE-ANGELE-DE-MERICI

JOURNAL DES DEBOURSES
 REIMPRESSION
 PERIODE: 2019 - 1

PAGE 3
 #SEQ JOURNAL: 647

DATE	#CHQ	\$CHEQUE	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
MRCM50 MRC DE LA MITIS											
31-01-19	6507	4,914.73-	54 11200 000								
	35535	1,424.95	.00	55 13100 000							
	35559	130.14	.00								
	35560	1,313.33	.00								
	35561	57.50	.00								
	35562	108.45	.00								
	35605	237.75	.00								
	35644	1,042.61	.00								
	35675	600.00	.00								
MUN 190 MUNICIPALITÉ STE-JEANNE-D*ARC											
31-01-19	6508	2,191.08-	54 11200 000								
	3	2,191.08	.00	55 13100 000							
META75 METALIUM DIVISION RIMOUSKI											
31-01-19	6509	183.62-	54 11200 000								
	RPRIM-157154	183.62	.00	55 13100 000							
PRAX50 DISTRIBUTION PRAXAIR											
31-01-19	6510	530.12-	54 11200 000								
	87299310	530.12	.00	55 13100 000							
MACP50 MACPEK INC.-RIMOUSKI											
31-01-19	6511	323.14-	54 11200 000								
	40244208-00	10.38-	.00	55 13100 000							
	40247511-00	333.52	.00								
MALL50 MALLETTE											
31-01-19	6512	396.66-	54 11200 000								
	102949	396.66	.00	55 13100 000							
NAPA50 WILFRID OUELLET INC. NAPA											
31-01-19	6513	248.87-	54 11200 000								
	702-387805	19.32	.00	55 13100 000							
	702-387877	14.63	.00								
	702-387879	45.94	.00								
	702-388207	37.42	.00								
	702-388248	30.11	.00								
	702-388704	101.45	.00								
PROM25 PROMOTEK											
31-01-19	6514	451.35-	54 11200 000								
	5250	451.35	.00	55 13100 000							
PLAB50 P. LABONTÉ & FILS											
31-01-19	6515	5,442.92-	54 11200 000								
	195812	5,442.92	.00	55 13100 000							



DATE 05-02-2019 13:18
 IMPRIME LE: 05-02-2019
 MUN. STE-ANGELE-DE-MERICI

JOURNAL DES DEBOURSES
 REIMPRESSION
 PERIODE: 2019 - 1

PAGE 4
 #SEQ JOURNAL: 647

DATE	#CHQ	SCHEQUE	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
PHOB50 PHOBEC INDUSTRIEL INC.											
31-01-19	6516	87.46-	54 11200 000								
	333145	87.46	.00	55	13100 000						
PURO50 PUROLATOR COURIER LTD											
31-01-19	6517	10.46-	54 11200 000								
	440342238	10.46	.00	55	13100 000						
PGSO50 PG SOLUTIONS INC											
31-01-19	6518	8,674.41-	54 11200 000								
	CESA27721	8,410.42	.00	55	13100 000						
	FO10380	263.99	.00								
PNEU75 PROVINCIAL BANDAG TIRE LTD											
31-01-19	6519	458.65-	54 11200 000								
	26471	458.65	.00	55	13100 000						
REGI75 AVIS DE MUTATION											
31-01-19	6520	16.00-	54 11200 000								
	201803470763-1	16.00	.00	55	13100 000						
ROYJ50 ROY JACQUES											
31-01-19	6521	11,863.99-	54 11200 000								
	553380	11,863.99	.00	55	13100 000						
SOMP50 SOCIÈTE MUTUELLE DE PRÉVENTION											
31-01-19	6522	411.12-	54 11200 000								
	52483	411.12	.00	55	13100 000						
TELE50 TELE COMMUNICATION DE L*EST											
31-01-19	6523	689.11-	54 11200 000								
	356092	689.11	.00	55	13100 000						
TRAC50 PIÈCES DE CAMION BSL INC.											
31-01-19	6524	597.96-	54 11200 000								
	252074429	517.33	.00	55	13100 000						
	252078922	517.33-	.00								
	252081486	420.07	.00								
	252081784	177.89	.00								
EDIT40 LES EDITIONS JURIDIQUES FD											
31-01-19	6525	107.10-	54 11200 000								
	335043	107.10	.00	55	13100 000						
TECH50 TECHNO PNEU INC.											
31-01-19	6526	698.32-	54 11200 000								
	IN0019467	360.66	.00	55	13100 000						

2

DATE 05-02-2019 13:18
IMPRIME LE: 05-02-2019
MUN. STE-ANGELE-DE-MERICI

JOURNAL DES DEBOURSES
REIMPRESSION
PERIODE: 2019 - 1

PAGE 5
#SEQ JOURNAL: 647

DATE	#CHQ	\$CHEQUE	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
IN0019538		337.66	.00								
ULTI50 GROUPE ULTIMA INC.											
31-01-19	6527	32.00-	54 11200 000								
10790		32.00	.00	55 13100 000							
XERO50 XEROX CANADA LTEE											
31-01-19	6528	133.37-	54 11200 000								
L32561593		133.37	.00	55 13100 000							

40 CHEQUES		59,712.82-			.00						
TOT. FACT.		59,712.82	.00		.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00

SOMMAIRE DES REPARTITIONS

G/L #	DATE/COMPT	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
C 54 11200 000		BANQUE - COMPTE GENERAL	59,712.82-	
C 55 13100 000		FOURNISSEURS	59,712.82	
		*** TOTAL ***		.00



DATE 05-02-2019 13:17
 IMPRIME LE: 05-02-2019
 MUN. STE-ANGELE-DE-MERICI

JOURNAL DES DEBOURSES
 REIMPRESSION
 PERIODE: 2019 - 1

PAGE 1
 #SEQ JOURNAL: 642

DATE	#CHQ	\$CHEQUE	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
VILL50 VILLE DE MONT-JOLI											
09-01-19	6482	3,439.30-	54 11200 000								
300289		3,439.30	.00	55 13100 000							
ADMQ50 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNI DU QUÉBE											
10-01-19	6483	880.33-	54 11200 000								
16481		880.33	.00	55 13100 000							
LOIS50 LES LOISIRS DE STE-ANGELE											
10-01-19	6485	2,936.18-	54 11200 000								
011631		2,936.18	.00	55 13100 000							

3 CHEQUES		7,255.81-			.00						
TOT. FACT.		7,255.81	.00		.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00

SOMMAIRE DES REPARTITIONS

G/L #	DATE/COMPT	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
C 54 11200 000		BANQUE - COMPTE GENERAL	7,255.81-	
C 55 13100 000		FOURNISSEURS	7,255.81	
		*** TOTAL ***	.00	